

IBEFE – Rue de la Science, 15 – 1400 NIVELLES - Tél : 067/ 79 49 70-73-75-76-84  
<http://www.csefbw.be> – [info@csefbw.be](mailto:info@csefbw.be)

Voici dans ce 1<sup>er</sup> numéro de l'année, des informations sur la transformation du CSEF et de l'PIEQ en Instance Bassin Enseignement Qualifiant – Formation - Emploi et sur ce qui se profile pour ce début d'année.

*Que s'est-il passé depuis la dernière Newsletter du CSEF parue en novembre dernier ?*

*Le « CSEF » devient l' « Instance Bassin Enseignement Qualifiant – Formation – Emploi, composée d'au moins deux Chambres :*

- ° la Chambre Emploi Formation reprenant les missions consultatives du CSEF,*
- ° la Chambre Enseignement correspondant à l'PIEQ qui est intégrée au dispositif bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi.*

#### Rétroactes

- 20.03.2014 : L'ACCORD DE COOPERATION entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF était signé pour mettre en place 10 Instances Bassins EFE*
- 22.11.2014 : Cet accord de coopération est entré en vigueur*
- 15.01.2015 : Les membres des 10 Instances Bassins sont désignés et le modèle de règlement d'ordre intérieur type est approuvé*
- 22.01.2015 : Les membres des 10 Chambres Emploi Formation sont désignés*
- 10.02.2015 : L'Instance Bassin Enseignement Qualifiant – Formation – Emploi se réunit pour la 1<sup>ère</sup> fois en vue d'élire son Président*

## Sommaire

### ***A vos agendas...***

- Girl's Day / Boy's Day : le 2 avril 2015
- Groupe de travail sur l'accueil de la petite enfance : le 5 mai 2015

### ***C'est arrivé près de chez nous...***

1. Le CSEF devient l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant – Formation – Emploi, composée d'au moins deux Chambres, dont la Chambre enseignement (PIEQ)

### ***Cela se construit...***

1. L'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (son rôle, ses missions)
2. La préparation du Girl's Day / Boy's Day

### ***C'est pour bientôt...***

1. MPER II
2. Accueil de la petite enfance

## C'est arrivé près de chez nous...

### 1. Le CSEF devient l'IBEFE, composée d'au moins deux Chambres, dont la Chambre enseignement (IPIEQ)

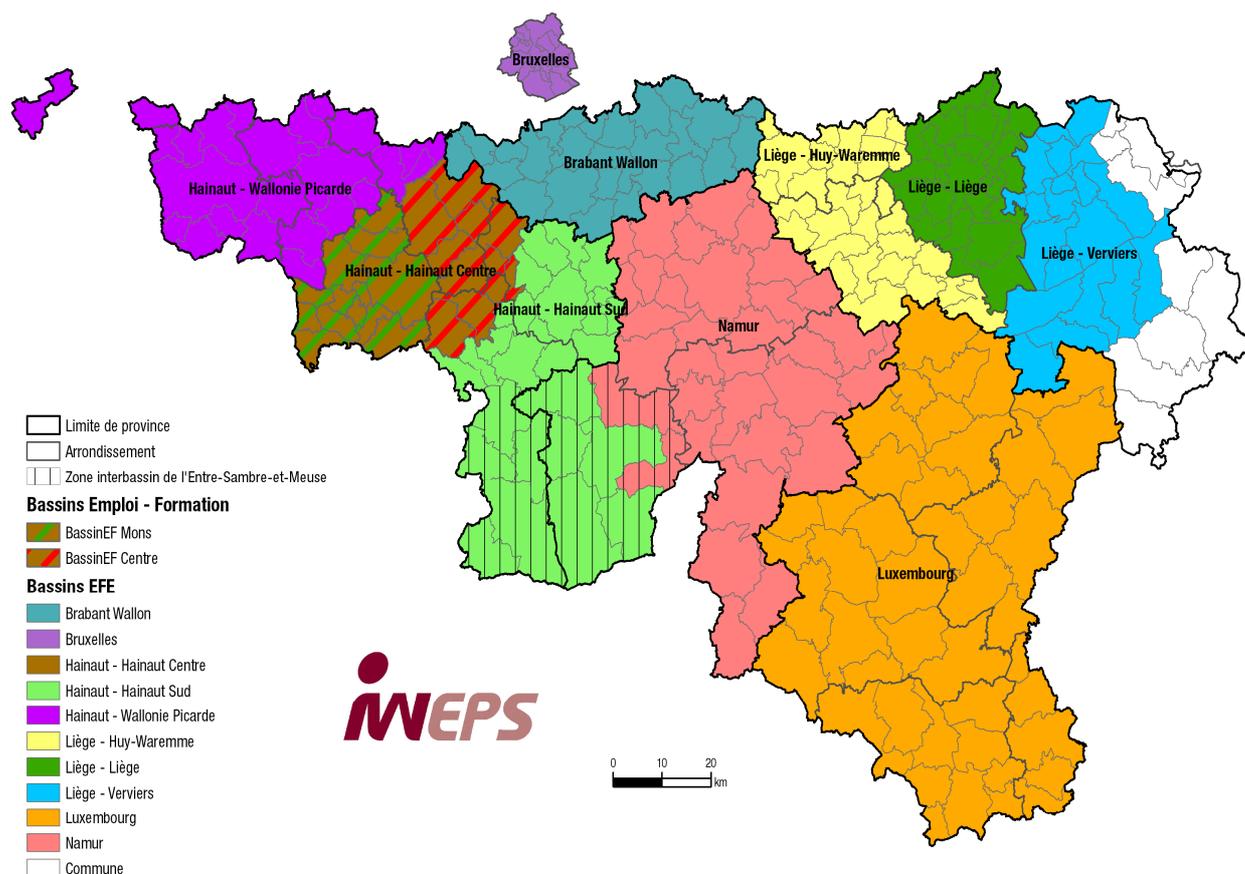
La mise en place des Instances bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi repose sur un accord de coopération signé le 20 mars 2014 entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie Bruxelles et la Commission communautaire française (COCOF). Il a été approuvé par les Parlements respectifs (ce qui a donné lieu à 3 décrets). L'accord est entré en vigueur 10 jours après la publication au M.B. du dernier décret, soit le 22/11/2014.

Le Bassin EFE est un territoire, mais aussi un dispositif institutionnel.

Il est une zone délimitée géographiquement sur le territoire de la Région de langue française et sur le territoire bilingue de la Région de Bruxelles-capitale. La zone a été délimitée géographiquement en vue de favoriser la mise en cohérence des offres de Formation professionnelle et d'Enseignement qualifiant, et de développer des politiques croisées en matière de formation, d'insertion, d'emploi et d'enseignement. Elle vise aussi à favoriser les synergies entre les acteurs de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de l'emploi.

Il y a 10 Bassins EFE (9 en Wallonie et 1 à Bruxelles).

### Bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi



Auteur : IWEPS, 2014

Source : Accord coopération bassins EFE, 03/2014

Notons que les zones d'enseignement secondaire et d'enseignement de promotion sociale adoptent ce découpage. Les Directions régionales du Forem adoptent un découpage en cohérence avec celui-ci (un niveau de découpe supérieur).

En Wallonie, le CSEF présent dans chaque zone devient **l'Instance Bassin EFE**.

L'Instance Bassin EFE du Brabant wallon s'est réunie pour la 1<sup>ère</sup> fois le 10 février 2015.

Cette Instance dépend au niveau administratif et organisationnel du Forem et se compose d'au moins 2 Chambres :

° **La Chambre subrégionale Emploi Formation** qui exerce les compétences de l'ex-CSEF. Elle se compose de 8 partenaires sociaux effectifs, 8 partenaires sociaux suppléants, d'un représentant du Forem, et d'un représentant de l'IFAPME, tous deux ayant également un suppléant. Ces membres ont été nommés pour une période de 3 ans renouvelable par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22/01/2015 (M.B. du 2/02/2015).

° **La Chambre Enseignement qui correspond à l'APIEQ locale.**

La composition et les modalités de fonctionnement ont été définies par le Décret du Gouvernement de la Communauté française du 30/04/2009. Le Décret du 11/04/2014 en vigueur depuis le 1/09/2014 a modifié le fonctionnement de cette Instance de pilotage (M.B. du 7/08/2014), en lien avec l'Accord de coopération « Bassins ».

Elle se compose de 4 représentants des conseils de zone, d'un représentant de chaque comité de concertation, de 5 membres de la chambre subrégionale Emploi Formation, d'un représentant du Forem, d'un représentant de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, de 5 représentants des syndicats de l'enseignement. La Chambre Enseignement associe également à ses travaux un ou des représentant(s) de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale, du Conseil zonal de l'alternance, du Conseil zonal des CPMS, de l'IFAPME.

Un 1<sup>er</sup> plan de redéploiement a été proposé au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fin janvier 2015. Il s'agit pour le comité d'accompagnement de ce plan, composé de représentants de l'enseignement qualifiant et de représentants du monde socio-économique, de mener une réflexion sur l'offre d'enseignement qualifiant existante sur le territoire du Bassin. Quelles options serait-il pertinent de maintenir, de créer ou de fermer? La Chambre Enseignement dispose d'une série d'incitants pour soutenir les projets des écoles qui s'inscrivent dans cette logique.

L'IBEFE se compose d'un Président, et de 3 groupes de 8 membres :

- ° 8 partenaires sociaux,
- ° 8 représentants des opérateurs de formation, d'insertion et d'emploi (4 Forem, 2 CISP (ex-EFT ou ex-OISP), 2 IFAPME),
- ° 8 représentants de l'Enseignement (2 AGERS (Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique), 4 enseignement technique et professionnel, 2 enseignement de promotion sociale).

Ces membres ont été nommés pour une période de 3 ans renouvelable, par l'arrêté du Gouvernement wallon du 15/01/2015 (M.B. du 26/01/2015 Ed. 2).

Des invités avec voix consultative participent aux séances (MIRE-BW, CPAS, ALPHA, AWIPH, Centres PMS, Enseignement spécialisé), ainsi qu'un expert scientifique et méthodologique de l'IWEPS, et tout expert nécessaire.

L'IBEFE a désigné un Vice-Président dans chaque groupe. Le Président et les 3 Vice-Présidents constituent le Bureau.

Une assemblée des IBEFE est également prévue pour assurer la cohérence des travaux entre les 10 IBEFE. Elle s'organise conjointement par le Conseil économique et social wallon (CESW) et son homologue bruxellois.

Les 10 Présidents des IBEFE y siègent ainsi que 4 partenaires sociaux (2 francophones bruxellois, et 2 wallons), ainsi qu'un représentant de chaque Ministre.

## ***Cela se construit...***

### **1. L'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi : son rôle et ses missions**

L'IBEFE a un rôle local d'interface et de concertation d'une part, et d'appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle d'autre part.

Ce pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle est exercé par les institutions dans le respect de leurs prérogatives.

*Comment apporter un appui au pilotage ?*

° En favorisant la mise en cohérence des offres de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant, avec les besoins sociaux économiques et avec l'offre existante.

° En soutenant le développement de politiques croisées mises en œuvre conjointement par la Région wallonne, la FWB et la COCOF.

Par appui au pilotage, on entend un appui aux décisions politiques et aux décisions des opérateurs, comme d'une série d'instances intermédiaires.

*Quel sont les opérateurs concernés ?*

L'enseignement technique et professionnel (ordinaire, spécialisé, de plein exercice et en alternance), l'enseignement de promotion sociale, l'IFAPME, le FOREM, les CISP.

L'Instance Bassin EFE a 7 missions :

1. Maintenir le dialogue et concertation
2. Recueillir, synthétiser, croiser des analyses, des études et travaux existants, et réaliser le rapport analytique et prospectif selon une méthodologie commune (*APPUI ANALYTIQUE*)
3. Etablir une liste de thématiques communes et la diffuser
4. Transmettre des informations, rendre des avis, formuler des orientations (*APPUI PROGRAMMATIQUE*)
5. Développer des pôles de synergies (*APPUI OPERATIONNEL*)
6. Intégrer le fonctionnement des chambres existantes
7. et des chambres à venir.

Les thématiques communes se définissent par rapport à une filière professionnelle ou un métier (profil-métier du SFMQ). Il s'agit d'un ensemble d'orientations visant à favoriser le développement de l'offre de formation professionnelle ou d'enseignement qualifiant. Ces orientations préciseront les besoins en termes d'offre d'enseignement qualifiant et de formation, d'infrastructures, d'équipements, de places de stage ou d'alternance, ... , en mentionnant si nécessaire une localisation.

L'appui programmatique est une aide à l'orientation et à l'adaptation de nouvelles offres aux besoins socio-économiques du bassin. Les thématiques communes vont servir aux opérateurs pour analyser les programmations de nouvelles offres et pour justifier/motiver la création d'offres non reprises dans cette liste de thématiques communes.

### *Dans quel cas ?*

L'ouverture d'option de l'enseignement secondaire qualifiant, l'ouverture de formations qualifiantes au Forem et ses partenaires, l'ouverture de formations qualifiantes à l'IFAPME, et l'ouverture de sections de l'enseignement secondaire par un établissement d'enseignement de promotion sociale.

L'appui opérationnel, vise l'émergence de projets. L'IBEFE peut mettre en place un ou des pôle(s) de synergie. Un pôle de synergie est obligatoirement constitué autour d'un secteur, d'un métier ou d'une filière professionnelle, voire inter pôles ou interbassins sur une thématique transversale.

Le pôle de synergie favorise l'émergence de projets concrets en synergie avec les acteurs concernés. Il a une durée de vie de 3 ans renouvelable après évaluation de l'Instance.

Le public visé par les projets se compose des élèves du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> degrés de l'enseignement secondaire, des apprenants IFAPME, des étudiants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale, et des demandeurs d'emploi.

Les projets doivent viser le développement d'actions de type innovant, additionnel, émergent, notamment :

- ° la mise en œuvre de curricula harmonisés valorisant les acquis formels, informels et non formels et s'inscrivant dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie;
- ° la gestion commune des places de stage ou d'alternance;
- ° la mise en commun d'infrastructures ou d'équipements entre différents opérateurs;
- ° le développement et la gestion commune d'actions d'information et de sensibilisation au secteur d'activité, à la filière professionnelle ou au métier visé;
- ° le développement et la gestion commune d'actions liées à l'apprentissage des langues dans le qualifiant;
- ° le développement et la gestion commune d'actions liées à la lutte contre l'abandon scolaire et la non-qualification;
- ° le développement et la gestion commune d'actions liées à la formation continuée des enseignants et des formateurs du qualifiant;
- ° les relations entre entreprises et opérateurs d'enseignement qualifiant et de formation.

Points d'attention : le projet doit favoriser les synergies et la construction de filières.

Le projet est prioritaire si :

- l'association de partenaires différents, complémentaires permettent une mise en parcours (ex : enseignement/formation – stage – insertion – emploi) ;
- la création de nouveaux partenariats permettent de nouvelles filières (ex : métiers émergents) ;
- les associations s'articulent autour de projets existants (conventions sectorielles, validation des compétences, Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), Centres de compétences, Centres de technologie avancée (CTA)).

Catherine RAES, *Coordinatrice Instance Bassin EFE* - 067/79.49.75

Denis FRANCOIS, *Chef de projets Chambre Enseignement (IPIEQ)* - 067/79.49.84

## 2. La préparation du Girl's Day / Boy's Day

# Girls day, Boys day



Grâce au projet GDBD, les jeunes du 1<sup>er</sup> et du second degré de l'enseignement auront l'occasion de rencontrer des personnes à l'emploi sur leur lieu de travail dans des métiers « atypiques pour le genre ». Ces visites contribuent à diversifier ces choix opérés par les jeunes. Elles ont une influence positive sur le développement d'un projet individuel et permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles.

L'objectif de ce projet est d'encourager les jeunes à poser des choix en fonction de leurs intérêts personnels et de leurs compétences et non en fonction des stéréotypes. En effet, ceux-ci influencent le choix des options suivies dans l'enseignement secondaire, de ce fait, des études et des métiers occupés.

L'objectif est également de changer les représentations véhiculées et de présenter des métiers auxquels les élèves n'auraient peut-être pas pensé, « ouvrir le champs des possibles » en matière d'orientation.

Les années précédentes, les élèves ont eu l'occasion de poser des questions à des profils aussi variés que

- Menuisière, Maréchale-Ferrant, Conductrice de bus, Militaire de carrière, Peintre en bâtiment, Policière, Gardienne de prison;
- Puériculteur, Instituteur maternel, Assistant social (CPAS, AMO), Animateur extra-scolaire, Aide familial, Infirmier...

Cette année, le Girls Day Boys Day se déroulera le 2 avril, toujours en matinée.

Seriez-vous intéressé-e à participer à notre projet en accueillant un groupe d'élèves ?

Peut-être pensez-vous à une connaissance, un collaborateur ou une collaboratrice... ?  
N'hésitez pas à surfer sur le site [www.gdbd.be](http://www.gdbd.be) ou à nous téléphoner si vous souhaitez plus d'informations.

Michelle MARCHAND, *Chargée de mission* - 067/79.49.73

## ***C'est pour bientôt...***

### **1. MPER II**

### **2. L'accueil de la petite enfance : le mardi 5 mai de 8h45 à 12h30**

Ce groupe de travail rassemble de nombreux partenaires issus du monde de la petite enfance (ONE, ISBW...), du monde politique (échevins, conseillers...), du monde de l'enseignement, de l'emploi et de la formation autour de la problématique des places d'accueil disponibles rapidement et accessibles financièrement. Favoriser la création ou le maintien de ces places d'accueil est un levier pour le public éloigné de l'emploi afin qu'il puisse se remettre dans une démarche de recherche d'emploi ou de formation. Cette séance est consacrée à la présentation du projet Bébé Bus, d'une étude réalisée par l'ONE, et à plusieurs témoignages d'Haltes Accueil actives sur notre territoire. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Nathalie Lazzara et Michelle Marchand, *Chargées de mission* - 067/79.49.76 - 73

*Avec le soutien du Service public de Wallonie et de la Fédération Wallonie Bruxelles*